

Résumé de l'analyse d'impacts économiques 3.0 des organismes sociocommunautaires membres de la CDC MRC de L'Assomption

Le bénévolat : richesse du milieu communautaire

37 organismes membres ont comptabilisé 108 691 heures de bénévolat en 2024-2025. Ces heures représentent 3,77 M\$ de valeur ajoutée, soit l'équivalent de 56,6 emplois à temps plein. Ce capital social repose sur la confiance, l'ancrage local et la capacité des organismes à mobiliser des citoyennes et citoyens autour de leur mission.

Bénévolat

3,77
M\$

Le communautaire, un moteur économique local

En 2024-2025, **48 organismes sociocommunautaires membres de la CDC MRC de L'Assomption génèrent ensemble 55,95 M\$ de retombées économiques totales.**

Chaque dollar qui transite par un organisme se traduit d'abord en salaires et en services rendus, puis en contrats chez des fournisseurs locaux et en achats dans nos commerces. On parle d'emplois maintenus, de personnes soutenues, de loyers payés, et de compétences développées sur le territoire. Vu sous cet angle, le milieu communautaire n'est pas une force marginale, mais un acteur économique structurant, capable de stabiliser l'économie locale tout en répondant aux enjeux sociaux les plus saillants.

Économies en Santé

14,23
M\$

Impacts économiques

55,95
M\$

Des effets de levier économiques au profit de toute la communauté et la société!

Investir dans le communautaire pour économiser dans la Santé
Entre 2023-2024 et 2024-2025, **un rehaussement de 748 547 \$ à la mission globale de 38 organismes membres permet d'estimer jusqu'à 14,23 M\$ d'économies potentielles dans le réseau de la santé sur six ans.** soit jusqu'à 2,37 M\$ par année*. Concrètement, cela signifie moins de détresse non prise en charge, moins de recours coûteux à l'urgence et davantage de prévention systémique. Notre analyse est claire : couper dans le facture! Rehausser la mission globale des organismes sociocommunautaires fait partie de la solution à court et long terme pour assurer la santé populationnelle.

*ANALYSE COMPLÈTE ICI

